

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité Syndical
du 6 avril 2022

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1092	21	10	0	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **Mercredi 6 avril 2022 à 14h30 à BLAINVILLE SUR MER** au Centre expérimental du SMEL sur convocation du 29 mars 2022.

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, première vice-présidente du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Hervé AGNES

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal, Président du SMEL
M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

"affiché le"

14 AVR. 2022

Matériel biologique : remises tarifaires aux écoles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMEL du 6 avril 2022 ;

Vu la délibération n°1071 du 1^{er} décembre 2021 établissant le tarif du matériel biologique comme suit :

- Oursins non matures par 10 : 72 euros
- Oursins matures par 10 : 360 euros

Considérant que plusieurs établissements scolaires commandent du matériel biologique au SMEL dans un but pédagogique ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, accepte d'appliquer une remise de 50 % sur la fourniture de matériel biologique lorsque la commande émane d'un établissement scolaire.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

